



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

IRRIGATION

Les agriculteurs s'engagent pour la biodiversité

Les irrigants de la Coop de l'eau ont pris ce matin des engagements forts en faveur de la biodiversité, avec pour objectif de réduire drastiquement l'usage des produits phytosanitaires. Par ailleurs, le financement de la première tranche des travaux est bouclé.

Niort, le 18 décembre 2020. Deux ans, jour pour jour, après la signature du protocole d'accord pour une agriculture durable dans le territoire du bassin Sèvre Niortaise-Mignon, le projet de construction de réserves de substitution vient de faire un grand pas.

La Commission d'évaluation et de surveillance (CES), en charge du pilotage de ce vaste projet de transition agro-écologique, a réuni ses membres, ce matin, en visio-conférence. Présidée par le préfet des Deux-Sèvres, cette instance rassemble toutes les parties prenantes du projet, soit plus de quatre-vingts personnes (Etat, Région, collectivités locales, profession agricole, associations de protection de la nature, BRGM, Arvalis, Terre Innovia, IDELE, Ecole Nationale Supérieure du paysage, collectivités locales, profession agricole, associations de protection de la nature...).

Cette troisième réunion a été l'occasion de faire le point sur l'avancement des actions réalisées et de valider le programme 2021. L'un des points majeurs a porté sur les engagements liés à l'évolution des pratiques agricoles et en faveur de la biodiversité.

Ainsi, la CES a validé les objectifs ambitieux de conversion en agriculture biologique (20% minimum des agriculteurs du bassin), de certification en Haute Valeur Environnementale niveau 3 (20% minimum des agriculteurs du bassin), ainsi que les engagements individuels et collectifs pris dans le cadre du protocole, afin d'atteindre 50% de baisse des produits phytosanitaires d'ici à 2025.

« Nous sommes arrivés à un consensus inédit qui permet la protection et la reconquête de la biodiversité », se félicite Thierry Boudaud, président de la Coop de l'eau 79, avant de rappeler que « ces engagements s'appuient sur des recommandations scientifiques exprimées par le Comité Scientifique et Technique, où interviennent notamment le CNRS et l'INRA. »

Le financement de la première tranche bouclé

D'autres points ont été validés par la CES, comme la poursuite des diagnostics d'exploitations obligatoires, pilotés par la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres. A ce jour, 55 diagnostics

obligatoires ont été réalisés sur les 60 de la première tranche. Une restitution est prévue début 2021.

Parallèlement, les sessions de formation (3 par exploitant irrigant) ont démarré. Elles portent sur la réduction des produits phytopharmaceutiques et l'efficacité de l'irrigation (économie d'eau, réglage du matériel...).

Toujours en faveur de la biodiversité aquatique et terrestre, le plan d'actions 2021 prévoit la plantation de nouvelles haies bocagères (30 km au total).

À noter que pour assurer le suivi et le contrôle de ces engagements, un observatoire des pratiques agricoles et des actions en faveur de la biodiversité est en cours d'élaboration, porté par la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres et par l'Établissement public du Marais poitevin.

Enfin, la réunion de la CES a été l'occasion d'annoncer une autre bonne nouvelle : le bouclage du financement de la première tranche des travaux qui porte sur six réserves de substitution. Des crédits de l'État seront mobilisés aux côtés de ceux apportés par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Jean-Marc Renaudeau, Président de la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres souligne l'importance d'une gestion publique, mutualisée et concertée de biens communs comme l'eau et la biodiversité. Il se félicite de cette vision partagée, construite avec la quasi-totalité des acteurs du territoire. *« Avec ce travail collectif, nous avons construit un véritable levier pour accélérer la transition agro-écologique, en développant des filières de qualité diversifiées qui rémunèrent correctement le travail agricole, tout en préservant les ressources naturelles, l'élevage et les paysages. Ces filières, construites autour de l'eau sécurisée avec les opérateurs économiques locaux (ULS, Sèvre-et-Belle, Deleplanque, Océalia, Alicoop, négoce agricole...), permettent de répondre simultanément à trois défis : satisfaire la demande d'alimentation de proximité (maraîchage, pois, lentilles, luzerne...) exprimée par nos concitoyens et leurs élus (PAT...) ; maintenir et créer des emplois locaux non délocalisables ; garantir notre souveraineté alimentaire en réduisant la déforestation importée (soja de pays non OGM). »*

La Coop de l'eau 79 et la Chambre d'agriculture restent à votre disposition pour toute demande d'informations complémentaires.

Contact presse : Claire Vicario - contact@media-pass.fr - 06 72 48 00 67